



Vous avez dit ludique?!

La CGT IP 68 et le SNEPAP-FSU 68, organisations syndicales **représentatives** des personnels du SPIP 68, sont indignées et offensées par les annonces du garde des sceaux (GDS) sur les activités en détention et la déclinaison fulgurante qui en est faite sur les terrains : suspension et annulation d'activités faisant fi des personnes sélectionnées pour y participer, du travail et des relations des personnels et des partenaires socio-culturels, rétablissement brutal des fiches actions aussi bien pour les projets en milieu fermé qu'en milieu ouvert, ...

Le gel du budget avait déjà bien mis à mal les actions programmées et les relations partenariales. Il ne manquait plus qu'une polémique lancée, une fois de plus, par le GDS.

Plutôt que de défendre et soutenir les personnels des SPIP et les actions qu'ils continuent à porter malgré l'absence criante de moyens, Monsieur DARMANIN, adopte une **position démagogique et populiste** qui n'a pour seul objectif que de caresser l'opinion publique dans le sens du poil.

Ce qui a mis le feu aux poudres ? Un tract mensonger et nauséabond d'une organisation syndicale, FO pénitentiaire, qui révèle la totale incompréhension des missions des SPIP et l'intérêt d'une prise en charge globale des personnes suivies dans un objectif de réinsertion.

Face à cette hystérisation sans fondement, **nous tenons à rétablir la vérité et rappeler la finalité des missions des SPIP :**

- l'activité socio-esthétique en lien avec l'unité sanitaire, à l'origine du tract FO et des annonces du GDS, était une action répondant à un appel à projet de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP). A ce titre elle a été validée par la DAP et a obtenu des financements (dont elle a dû se passer en raison de la situation budgétaire). Les vertus de la socio-esthétique ne sont plus à démontrer en termes de réinsertion. Elle participe à la réappropriation du corps, à l'acceptation et à la revalorisation de l'image de soi et à la restauration de la confiance en soi. Il s'agit d'une approche médico-sociale également pratiquée dans les hôpitaux, les EHPAD, les organismes d'insertion professionnels...

La réaction du directeur de l'administration pénitentiaire (DAP) suite aux annonces du GDS laisse donc pantois, ce dernier qualifiant l'action « d'inopportune » et estimant que celle-ci a « suscité, à juste titre, une incompréhension et une forte émotion ».

On pourrait en rester bouche bée si cette versatilité n'avait pas des conséquences aussi délétères. En effet, Monsieur le DAP, comment les personnels des SPIP, et plus généralement les personnels de l'AP peuvent-ils continuer à travailler dans un climat aussi instable, quand les actes professionnels validés et parfois mêmes encouragés la veille, sont disqualifiés et discrédités le lendemain ? Quelle violence dans le traitement des personnels de l'AP. Quel



mépris de leur conscience professionnelle et leur volonté d'action toujours présente, malgré les difficultés, et elles sont nombreuses.

- sur le fondement et le sens des actions destinées aux personnes placées sous main de justice, ces dernières sont systématiquement réfléchies, élaborées et au final sélectionnées et financées dans l'objectif de répondre à un besoin repéré par les personnels de l'AP dont c'est le coeur de métier. A ce titre, l'absence de loisir et d'activités pro-sociales et intégratrices est clairement identifié comme un facteur de risque de récidive.

Les activités proposées ont toutes pour vocation à répondre à une finalité de réinsertion. Les participants sont choisis en fonction des objectifs de l'action et des besoins repérés. D'autres activités, plus occupationnelles ou récréatives, ont tout simplement pour objectif de rendre la détention plus supportable alors que les conditions de détention y sont toujours plus inacceptables (cf. les condamnations de la France par la CEDH).

Parler « d'activité ludique » en détention, c'est méconnaître et mépriser les missions, les valeurs et la fonction des personnels de l'AP. Car nous tenons à le rappeler, les surveillants pénitentiaires ont également une mission de réinsertion. A ce titre, ils sont porteurs et acteurs de projets d'activité, notamment dans un établissement comme la SAS de Colmar.

Qu'un syndicat comme FO pénitentiaire ne l'intègre toujours pas et considère qu'une activité socio-esthétique n'a pas sa place en détention, est déjà une chose regrettable. Que leur tract abject et mensonger trouve écho auprès du GDS est tout simplement consternant et injuste.

Nous ne cesserons jamais de rappeler et défendre les missions des personnels pénitentiaires et des coordonnateurs socio-culturels. Les activités socio-culturelles mises en œuvre en concertation sont au coeur de notre action.

Nous appelons la DAP et les DI à faire preuve de sang-froid et de responsabilité, à soutenir leurs personnels et leurs missions et à décider d'un moratoire sur la suspension et l'annulation des activités socio-culturelles et éducatives programmées.

Nous encourageons l'ensemble des acteurs de la réinsertion, chef d'établissement, directeur des SPIP, ainsi que l'ensemble des personnels pénitentiaires à communiquer sur l'importance du maintien des activités socio-éducatives et culturelles en détention et en milieu ouvert.

Nous invitons élus, magistrats, partenaires à se saisir du sujet et peser de tout leur poids pour le maintien de ces actions.

Nous appelons les personnels de l'AP à nous rejoindre en AG mercredi 26/02/2025 à 13H15 afin de décider des modalités d'actions à mettre en œuvre.

A Colmar, le 21 février 2025
La section locale CGT68 et SNEPAP68